

<http://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article1338>

C'était mieux avant ?

La guerre de la pastille : Géraudel contre Garaudel.

- Revue N°90 -

Date de mise en ligne : jeudi 25 mars 2021

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Les contrefaçons, les noms de marque qui ressemblent à des noms connus, on en connaît beaucoup aujourd'hui ; mais est-ce une pratique spécifique à notre époque ? Eh non ! : en 1888, Garaudel copiait Géraudel.



Géraudel, pharmacien ménéhildien, avait créé une pastille à base de goudron pour guérir rhume et toux. La qualité du produit alliée à une énorme publicité dans tous les journaux avait fait le succès de cette pastille qui connaissait une renommée presque internationale. On a tous vu ces dessins, souvent comiques, parfois osés, dus à de très grands dessinateurs : Géraudel était maître dans l'art de communiquer.

Oui mais voilà que des pastilles Garaudel apparurent sur le marché, avec ce texte :

Â« inventeur des pastilles contenant cette bienfaisante liqueur qui guérit rhume et bronchite, recommande aux pharmaciens de ne pas confondre son produit avec des médicaments désagréables à prendre. L'étui 1F 25 franco timbre. E. Garaudel à Sainte-Ménéhould et dans les bonnes pharmacies. Â»

Garaudel, imprimeur à Sainte-Ménéhould, s'était associé avec M. Leboeuf, pharmacien à Reims, pour commercialiser un produit similaire à celui du pharmacien ménéhildien. GéraudelGaraudel. De quoi *Â« faire naître dans l'esprit du consommateur une confusion Â»*.

Auguste-Arthur Géraudel porta plainte et l'affaire fut jugée au tribunal civil de première instance de l'arrondissement ; à l'époque on rendait la justice dans une des salles de l'hôtel de ville.

Géraudel argua que c'était lui qui avait inventé cette pastille, qu'il avait dépensé beaucoup d'argent dans la publicité. Le pharmacien ménéhildien obtint gain de cause et le jugement interdit aux sieurs

Leboeuf et Garaudel d'utiliser le nom de Garaudel pour vendre leur produit. Cette décision devra être inscrite aux frais des deux hommes dans deux journaux de Paris et un dans la Marne. Les deux compères ont été menacés d'une amende pour tout prospectus, annonce, réclame, boîtes, étuis, qui porteraient le nom de Garaudel.

Inutile de préciser l'ambiance entre l'imprimeur et le pharmacien

Christine Francart